



Bern 3, Bundesgasse 8  
Berne 3, Rue Fédérale 8  
Telephon 61

16 avril 1951

BUNDESAMT FÜR INDUSTRIE  
GEWERBE UND ARBEIT

OFFICE FÉDÉRAL  
DE L'INDUSTRIE, DES ARTS ET MÉTIERS  
ET DU TRAVAIL

V.réf. E 5000-01-3-1

Bureau international  
du travail

G e n è v e

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

Gegenstand:  
Objet - Oggetto

CA/jl

VF. 10.3.2 ✓

*CA*  
Monsieur le Directeur général,

Vous avez bien voulu nous adresser, sous pli du 6 février 1951, un "Mémoire concernant les meilleures méthodes de collaboration internationale de nature à faciliter les migrations européennes" et vous nous avez demandé de répondre aux questions que pose ce mémoire.

Nous avons l'honneur de vous donner les indications suivantes en ce qui nous concerne:

Question 15

De l'avis de votre gouvernement, à quel égard et dans quelle mesure y aurait-il lieu d'améliorer l'assistance fournie par les organisations internationales en vue de faciliter les migrations en rapport avec le développement économique et social ?

Réponse

Les organisations internationales pourraient fournir une assistance efficace en conjuguant leurs efforts pour obtenir que les pays d'immigration ouvrent plus grandes leurs portes aux immigrants européens et pour créer les bases économiques nécessaires à l'existence de ces immigrants. Un appui efficace de la Banque internationale faciliterait grandement l'action des organisations internationales et des pays intéressés.

Question 17

a) De l'avis de votre gouvernement, à quel égard et dans quelle mesure les dispositions internationales en vigueur relatives au financement du développement économique national en rapport avec les migrations sont-elles insuffisantes ?





b) A quel égard et dans quelle mesure convient-il d'élargir et d'améliorer ces dispositions ?

Réponse

C'est aux pays d'émigration ou d'immigration directement intéressés et qui ont recours aux organisations internationales pour la réalisation de leurs plans de migrations qu'il appartient de répondre à cette question. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement s'étant déclarée prête à examiner toute demande concrète de prêt et à étudier avec la plus grande sympathie les possibilités de pourvoir au financement des projets dans toute la mesure de ses moyens, il est à supposer que les pays intéressés ou les organisations internationales chargées de l'examen de ces questions usent des facilités qui leur sont ainsi offertes.

Question 22

a) De l'avis de votre gouvernement, à quel égard :

- i) les dispositions actuelles en matière de paiement des frais de transport entravent-elles les mouvements de migrants ?
- ii) des mesures prises sur le plan international contribueraient-elles à surmonter les obstacles résultant du coût élevé des transports ?

b) De l'avis de votre gouvernement, quelles seraient les dispositions financières les plus économiques et les plus expéditives aux fins précitées dans l'alinéa ii) ci-dessus ?

Réponse

Il est certain que les frais de transport relativement élevés, de même que les possibilités de passage restreintes entravent sensiblement les mouvements migratoires. Il serait donc extrêmement important de rechercher une solution permettant de diminuer ces frais et d'augmenter les possibilités de passage. Peut-être conviendrait-il d'examiner si les moyens de transport dont l'Organisation internationale des réfugiés disposait jusqu'ici ne pourraient pas être utilisés avec profit. Eventuellement, on pourrait aussi s'efforcer d'arriver à une entente avec les compagnies de transport maritime ou aérien pour qu'elles assurent le transport des émigrants dans des conditions convenables et selon un tarif réduit qui tienne dûment compte du caractère humanitaire de l'oeuvre à laquelle elles participeraient.



Questions 26

- a) Votre gouvernement serait-il disposé à solliciter l'assistance des organisations internationales intéressées dans l'élaboration et l'application d'accords bilatéraux en matière de migrations auxquels il est ou peut être partie ?
- b) En matière d'accords bilatéraux, votre gouvernement a-t-il des propositions à soumettre quant à la forme d'assistance la plus utile et la plus souhaitable pour votre pays ?

Réponse

Ce point concerne surtout les grands pays d'émigration et d'immigration, mais moins la Suisse où les migrations ont un caractère très individuel, ce qui ne veut pas dire qu'elle se désintéresse de la question.

Question 29

- a) Votre gouvernement estime-t-il utile et souhaitable une action internationale complémentaire dans ce domaine ?
- b) Dans l'affirmative, quelles mesures complémentaires proposeriez-vous ?

Réponse

Nous renvoyons sur ce point à ce que nous venons de dire au sujet de la question précédente.

Question 34

Votre gouvernement estime-t-il qu'à l'égard des accords internationaux auxquels il est partie, les organisations internationales pourraient utilement :

- a) assumer la responsabilité de la surveillance des opérations de recrutement et de sélection ?
- b) assumer la responsabilité des opérations mêmes de recrutement et de sélection ?

Réponse

Même réponse que pour les deux points précédents.



Question 37

De l'avis de votre gouvernement, dans quelle mesure et de quelle façon l'assistance internationale en matière de formation des migrants peut-elle contribuer à la réussite des mouvements migratoires qui intéressent votre pays ?

Réponse

Ce point nous paraît intéresser avant tout les pays où l'émigration est organisée sur une base collective et où l'ampleur des mouvements migratoires est considérable. Il semble que les entreprises des pays d'émigration et éventuellement aussi des pays d'immigration pourraient largement contribuer à la formation et au développement professionnel des migrants, avec le concours des pouvoirs publics là où c'est nécessaire.

Question 43

De l'avis de votre gouvernement, de quelle façon les organisations internationales pourraient-elles élargir et intensifier leurs services consultatifs d'ordre technique concernant l'accueil des immigrants qui vous intéressent ?

Réponse

Ce point semble également intéresser avant tout les pays où les migrations sont organisées sur une base collective et où l'ampleur des mouvements migratoires est considérable. Certains pays estimeront peut-être pouvoir régler entre eux les questions se rapportant à l'accueil des migrants par voie d'accords bilatéraux.

Question 45

Dans quelle mesure et de quelle façon votre gouvernement souhaiterait-il que les organisations internationales participent, au cours de la période initiale, à la création et au fonctionnement des services d'accueil destinés aux immigrants ?

Réponse

Même réponse que sous point 43.

Question 47

Votre gouvernement serait-il disposé à collaborer à la création d'un fonds international de roulement, ayant le droit



et la possibilité de consentir à cet effet et à des conditions favorables des prêts aux gouvernements ?

### Réponse

En dehors des importants contingents de main-d'œuvre étrangère auxquels la Suisse a fait appel depuis la fin de la guerre jusqu'à ce jour, elle a également coopéré directement ou indirectement à diverses œuvres d'entr'aide qui ont contribué et contribueront encore à diminuer les surplus de main-d'œuvre dans les pays voisins, en permettant à cette main-d'œuvre de se créer une nouvelle existence outre-mer. Sur le plan financier, l'aide accordée par la Suisse dans ce domaine particulier se traduit par une dépense de plus de dix millions de francs suisses. Il va sans dire que la Suisse a pris sur elle de s'occuper du sort de plus de 70.000 de ses ressortissants rapatriés après avoir, pour la plupart, perdu tous leurs biens à l'étranger à cause de la guerre et des événements qui l'ont suivie. Elle se voit obligée de rechercher à l'étranger, principalement dans les régions d'outre-mer, des possibilités d'existence qu'elle ne peut leur offrir dans le pays même. Le moindre revirement économique la contraindra en outre à venir en aide à de nombreux travailleurs suisses qui, faute d'occupation convenable sur son territoire, devront se mettre en quête de possibilités de travail à l'étranger, ce qui ne pourra se faire sans l'appui des pouvoirs publics.

L'importance du problème de la surpopulation en Europe et des mesures envisagées par l'Organisation internationale du travail avec le concours des autres institutions internationales intéressées, ne nous échappe pas et il est à souhaiter que les efforts entrepris en commun donnent les résultats qu'on en attend. Notre coopération reste acquise et nous sommes prêts à examiner les propositions concrètes qui pourront être faites par l'Organisation internationale du travail à la suite de la consultation des gouvernements. Il est à supposer que certains mouvements migratoires pourront être réglés, sinon entièrement, du moins en bonne partie par la voie d'accords bilatéraux entre les pays intéressés. Le fonds de roulement pourrait ainsi être réservé uniquement à la couverture des frais que les parties ne seraient pas en mesure de supporter elles-mêmes.

### Question 50

Votre gouvernement serait-il disposé à collaborer à la création d'un fonds international de roulement destiné à aider les gouvernements à faciliter l'installation initiale des migrants en accordant à ces derniers, à des conditions favorables, des avances en capital et en équipement ?



Réponse

Nous nous référons à la réponse donnée sous chiffre 47, par laquelle nous avons aussi répondu à la présente question. Si l'on veut aider l'émigrant à se créer une nouvelle existence il faut cependant qu'il prenne sur lui de fournir l'effort nécessaire à son installation et à son activité future. Une assistance trop développée de la part des institutions chargées de faciliter l'émigration et d'en assurer le succès pourrait créer parmi les émigrants un état d'esprit défavorable qui risquerait de mettre en péril l'oeuvre elle-même et l'avenir des émigrants.

Question 53

De l'avis de votre gouvernement, quels aspects de ces services consultatifs revêtent une importance particulière ?

Réponse

Les services consultatifs tels qu'ils sont conçus sous chiffres 51 et 52 nous paraissent répondre à un besoin dans les pays où les organismes nécessaires n'existent pas encore. Peut-être ces pays tiendront-ils à mettre ces organismes sur pied avec le concours d'experts désignés par les organisations internationales compétentes. Dans bon nombre de pays d'immigration, les gouvernements ont déjà pourvu à l'organisation nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

OFFICE FEDERAL DE L'INDUSTRIE,  
DES ARTS ET METIERS  
ET DU TRAVAIL  
Le directeur

gez. Kaufmann

Copie à

- M. le Dr Grütter, vice-directeur de l'administration des finances Berne;
- ~~M.~~ le Dr Cramer, division des organisations internationales, Genève;
- M. Brunner, 2ème adjoint, division du commerce, Berne.

ka.